

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

# NOTE AUX FAMILLES : PRÉ-INSCRIPTIONS EN ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES D'HIVER 2017

Madame, Monsieur,

Pour procéder à l'inscription de votre enfant en accueil de loisirs pour les vacances d'hiver 2017, merci de retourner le formulaire de pré-inscription au plus tard **MARDI 17 JANVIER 2017.** 

### Vous pouvez:

pré-inscrire votre enfant directement en ligne sur le portail de la ville www.saint-maur.com en vous connectant sur votre espace personnel. La validation est automatique. Vous disposez d'un délai supplémentaire jusqu'au VENDREDI 20 JANVIER 2017.



l'envoyer par courrier ou le déposer au :

#### **Guichet d'Accueil des Familles**

Pôle Famille, Enfance, Solidarité Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

### Horaires d'ouverture :

- lundi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45
- mardi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 19h45
- mercredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45
- jeudi de 11h30 à 17h45 sans interruption
- vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45
- un samedi par mois de 9h à 11h45
- l'envoyer par mail à l'adresse suivante :

#### preinscription-el@mairie-saint-maur.com

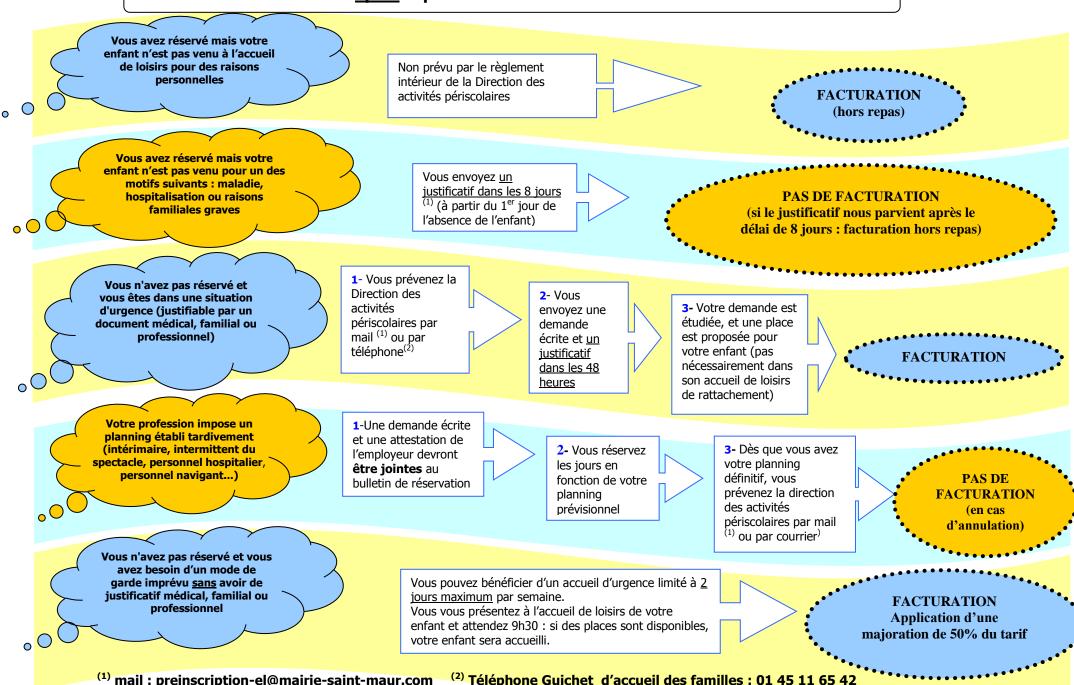
télécharger le formulaire de pré-inscription et consulter le règlement intérieur de la Direction des activités périscolaires sur le site de la ville, <u>www.saint-maur.com</u> (rubrique famille >enfance >accueil de loisirs).



# OUVERTURE DES STRUCTURES D'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES D'HIVER 2017 (Sous réserve de modification et de travaux)

Accueils Maternels	HIVER 2017			HIVER 2017	
	Du 6 au 10 février	Du 13 au 17 février	Accueils Elémentaires	Du 6 au 10 février	Du 13 au 17 février
SCHAKEN	OUVERT Accueille les enfants de N.Gatin				
N. GATIN	FERMÉ		A. MARIN	FERMÉ	
MARINVILLE	OUVERT	OUVERT Accueille les enfants de Diderot , Chalets	MARINVILLE	OUVERT Accueille les enfants d'A.Marin	OUVERT Accueille les enfants d'A.Marin, Diderot, Chalets
CHALETS	OUVERT Accueille les enfants de Diderot	FERME	CHALETS	OUVERT Accueille les enfants de Diderot	FERME
DIDEROT	FERME		DIDEROT	FERME	
JULES FERRY	FERME		BLED	FERME	
LA PIE	OUVERT Accueille les enfants de J.Ferry		LA PIE	OUVERT Accueille les enfants de Bled	
EDITH CAVELL	OUVERT Accueille les enfants des Tilleuls		EDITH CAVELL	OUVERT Accueille les enfants des Tilleuls	
TILLEULS	FERME		TILLEULS	FERME	
PARC EST	OUVERT Accueille les enfants de Champignol		PARC EST	OUVERT Accueille les enfants de Champignol	
CHAMPIGNOL	FERME		CHAMPIGNOL	FERME	
CAZAUX	OUVERT Accueille les enfants des Muriers		MICHELET	OUVERT Accueille les enfants des Muriers	
MÛRIERS	FERME		MÛRIERS	FERME	

### Modalités de modification après la période de réservation en accueil de loisirs et facturation



### **MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTIONS**

# Complément d'informations au règlement intérieur de la Direction des activités périscolaires

### **Délai de pré-inscription** :

Le formulaire de réservation est à renvoyer au plus tard le : mardi 17 janvier 2017

Réservation par le portail famille au plus tard le : vendredi 20 janvier 2017

Modification des bulletins déjà envoyés au plus tard le : mardi 24 janvier 2017

### **Cas particuliers**:

Pour les parents dont la profession impose des plannings d'activité établis tardivement, des délais supplémentaires seront étudiés et définis sur la base de demandes justifiées. Une demande écrite et une attestation de l'employeur **devront être jointes au formulaire de réservation** et adressées au guichet d'accueil des familles avant le mardi 17 janvier 2017.

### Accueil d'urgence :

A chaque période de vacances scolaires, un système d'accueil d'urgence est mis en place : le directeur de l'accueil de loisirs pourra accepter d'accueillir un enfant le jour même dans la mesure où il reste des places disponibles, ou orienter les familles vers une autre structure disposant de places. Cet accueil d'urgence devant être motivé, il restera exceptionnel et ponctuel.

ATTENTION : une majoration de 50% du tarif est appliquée pour l'accueil d'urgence sans justificatif.

### **Facturation**:

Concernant la facturation, celle-ci sera établie sur la base des journées indiquées dans le bulletin de préinscription et des relevés de présence de l'enfant. Les justificatifs parvenus hors délai ne pourront pas être pris en compte.

En cas d'annulation ou d'absence dont les causes ne sont pas prévues par le règlement intérieur de la Direction des activités périscolaires, la journée d'accueil de loisirs sera facturée mais le prix du repas sera exonéré.

Le délai pour l'envoi des justificatifs est de **8 jours** à partir du 1<sup>er</sup> jour d'absence de l'enfant : dans ce cas, une exonération totale de la journée sera faite.

Vous pouvez déposer ou envoyer les justificatifs au Guichet d'accueil des familles ou par courriel à preinscription-el@mairie-saint-maur.com

### Portail de la ville :



Depuis juin 2016, le nouveau portail famille vous permet de réserver, modifier, annuler les journées d'accueils de loisirs de vos enfants de manière simple et rapide.

### Site internet de la ville :

Tous les documents sont téléchargeables sur le site Internet de la ville : <a href="http://www.saint-maur.com">http://www.saint-maur.com</a> rubrique famille > enfance > accueil de loisirs.



### VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS POLE FAMILLE, ENFANCE, SOLIDARITE Direction des activités périscolaires



## PRÉ-INSCRIPTIONS EN ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES D'HIVER 2017

### Un bulletin par enfant à renvoyer au plus tard le MARDI 17 JANVIER 2017

NOM DE L'ENFANT : PRÉNOM DE L'ENFANT :										
DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT:										
ADRESSE:										
CODE POSTAL : VILLE : VILLE :										
NOM DU RESPONSABLE LÉGAL :										
TÉLÉPHONE OBLIGATOIRE :										
ECOLE FRÉQUENTÉE :										
ACCUEIL DE LOISIRS FRÉQUENTÉ : Maternel  Elémentaire										
ACCOEIL DE LOISINS FREQUENTE : IVIALEFRIEI LE Elementaire L										
	à l'administration									
ENTO	a radministration									
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·										
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI						
6	7	8	9	10						
13	14	15	16	17						
13	14	13	10	17						
compris.  Toute demar	Toute demande de réservation envoyée ou déposée hors délai sera refusée.									
sera facturée	C.R.A									
En cas d'ab	le									
périscolaires	Id :									
déposer au guichet d'accueil des familles ou par courriel <u>preinscription-el@mairie-</u> <u>saint-maur.com</u> ).										
Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur s'y rapportant, et l'accepter sans réserve.										
connaissance	C.H.D									
Date et si	le									
	Id :									